



S.E. le Président du Conseil des Représentants irakien:

Nécessité de la dynamisation des Organisations Islamiques

Secrétaire général et Ban Ki-Moon discute de la paix et de la sécurité



Dans le cadre de sa participation à la Conférence mondiale des Présidents de parlement, tenue à New York du 31 Août au 2 Septembre 2015, Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Mahmud Erol KILIÇ, a rencontré le Secrétaire général de l'ONU, S.E. Ban Ki-Moon.

Les deux parties ont abordé les questions concernant la paix et la sécurité internationales; le rôle de l'UPCI et de l'ONU dans le règlement des problèmes au Moyen-Orient et dans le monde musulman; et la demande présentée par l'UPCI pour son adhésion à l'Organisation mondiale en tant qu'observateur. S.E. le Secrétaire général de l'UPCI a rencontré un certain nombre de présidents de Parlements membres de l'UPCI ainsi que les chefs de délégation participant à ladite Conférence. Il a discuté avec eux des moyens d'activer le travail de l'UPCI. ❖

INDEX

Page.2	Interview avec le Président de Parlement Irakien
Page.6	11e Conférence de l'UPCI
Page.8	Parlement Kirghiz
Page.10	34e Réunion du Comité Exécutif
Page.12	Parlement tunisien
Page.14	Réunion en marge de l'UIP
Page.16	Parlement mozambicain
Page.18	Nouvelles parlementaires
Page.19	Activités du Secrétaire Général



S.E. Dr. Salim Ahmed Al-Jabouri, Président du Conseil des Représentants irakien, a appelé à dynamiser les organisations Islamiques, comme l'OCI et l'UPCI, en vue de surmonter les obstacles qui militent contre la réalisation de la solidarité islamique. Dans cet interview avec « UPCI », il a souligné que le défi le plus dangereux auquel fait face le monde islamique d'aujourd'hui est le terrorisme, ce qui s'avère être le plus sérieux dans son genre dans les pays du monde. Il a de même précisé que nous traversons notre épreuve la plus critique. Voir p. 2

La Conférence de l'UPCI discute de la Migration et d'asile

La 11e Conférence de l'UPCI prévue à Bagdad va discuter d'un certain nombre de dossiers cruciaux et importants qui pèsent sur l'arène islamique, entre autres, la question de la migration et d'asile en Syrie, en Irak, en Afghanistan et au Myanmar; l'adoption de la Charte de l'UPCI sur la lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme; l'Environnement et le développement durable; reconnaissance de l'Etat palestinien, prévention de la violence contre les femmes et les enfants; protection des lieux saints dans les Etats musulmans. Voir p.6

Editorial



Cher lecteur,

La solidarité islamique est un concept de taille dans le processus de l'action islamique commune, un concept qui transcende toutes les frontières sectaires, politiques et géographiques ainsi que toutes les formes de gouvernance, de modèles sociaux et de diversité linguistique. La solidarité islamique est tout simplement préoccupée par l'être musulman: ses moyens de subsistance, ses aspirations et ses espoirs en une vie meilleure au sein de la communauté islamique, basée sur les nobles principes de notre religion authentique. Ce qui est le cas des circonstances actuelles où les musulmans sont confrontés à plusieurs défis extrêmement dangereux pour l'avenir de l'Oumma. Cependant, nous devons admettre que le niveau de la solidarité islamique est bien en-dessous de la magnitude des défis imminents ou les ambitions musulmanes. D'où vient le mal et comment peut-il être traité?

Le mal pourrait provenir du fait que certains pays musulmans sont impliqués dans les stratégies de puissances mondiales dont les intérêts peuvent être en contradiction avec les intérêts de leur propre pays et, ne travaillent pas au profit du renforcement de la solidarité entre les musulmans. Aussi les Etats musulmans peuvent-ils être préoccupés par leurs problèmes domestiques, ce qui détourne leur attention de la poursuite des contacts étroits avec le groupe islamique. En fait, rester fidèle à la volonté des musulmans aidera à traiter ces préoccupations d'une manière efficace.

Dans ce contexte, nous devons mettre l'accent sur la solidarité islamique dont les outils existaient depuis longtemps et, sur la volonté et les bonnes intentions dans divers domaines. En revanche, ce dont nous avons besoin, c'est de percevoir le péril imminent et la nécessité d'une action collective immédiate. Cela nécessite, à son tour, la dynamisation des organisations islamiques et l'adoption de résolutions méticuleusement étudiées, adoptées, et mises en œuvre.

En réalité la solidarité islamique, est un appel à l'essor d'une composante essentielle de la famille humaine vers la prospérité de l'humanité. ❖



S.E. le Président du Conseil des Représentants irakien :

Le terrorisme, défi le plus important face au monde musulman

Introduction

Dans l'interview menée par le trimestriel « UPCI » avec S.E le Président du Conseil des Représentants de la République d'Irak, Dr. Salim Abdullah Ahmed Al-Jabouri. Il a abordé un certain nombre de questions d'intérêt particulier pour les Parlements, les gouvernements et les peuples du Monde musulman. Cela comporte les défis les plus importants auxquels font face les musulmans dans différents domaines à savoir: la solidarité islamique; les obstacles et les moyens de les surmonter; le terrorisme et l'extrémisme et, le rôle des Parlements pour extirper leurs racines; le dialogue fructueux des cultures et des religions; le rôle de la diplomatie parlementaire; et l'avenir du processus démocratique dans les pays en développement. Voici le texte de l'interview:

Défis les plus graves

« UPCI »: le monde musulman est confronté à plusieurs défis dans différents domaines, selon vous, quels sont les défis les plus imminents et plus poignants ? De quelle manière les musulmans peuvent-ils affronter de tels défis ?

Dr. Al-Jabouri: le défi le plus sérieux auquel le monde islamique fait face, c'est le terrorisme, en particulier l'allégation selon laquelle ce phénomène serait né de l'environnement mondial islamique et de lier injustement les crimes terroristes à l'Islam innocent. C'est le défi le plus grave dans son genre pour ces pays et ce, depuis des siècles. Notre Oummah n'avait jamais éprouvé une telle sorte d'épreuve critique. Le fait douloureux est que cette Oummah même est la première victime de ce phénomène. En tant que pays musulmans, il nous incombe de déployer des efforts considérables pour renforcer la sensibilisation en faisant connaître l'Islam et échouer les accusations portées contre l'Islam par les contacts internationaux et le maintien des relations avec le monde.

Solidarité Islamique

« UPCI »: la question de la solidarité islamique confronte toujours certains obstacles. Quels sont les plus importants de ces obstacles et comment peut-on les surmonter ? Quelles sont les étapes nécessaires pour créer une solidarité islamique efficace sur des bases fortes et appropriées ?

Dr. Al-Jabouri: certes, il existe des obstacles sur le chemin de la solidarité islamique, ainsi que des défis concernant les relations internationales qui relèvent des blocs historiques. Peut-être, la pénurie de contacts et la préoccupation concernant les problèmes domestiques peuvent être envisagées parmi des plus importants obstacles qui entravent la réalisation totale de la solidarité escomptée. Nous croyons que le renforcement du rôle des organisations islamiques, comme l'UPCI et d'autres Institutions islamiques, fournira une opportunité à la promotion de la solidarité et de la coopération tant désirées.

De notre côté, nous essayons d'activer et de soutenir le rôle de l'OCI, de l'UPCI et d'autres Organisations islamiques qui feront avancer la solidarité et la coopération islamiques. L'Irak réalise ce rôle par la tenue de la Conférence de l'UPCI à Bagdad, début 2016.

Eradication du Terrorisme

« UPCI »: le Terrorisme et l'Extrémisme menacent la stabilité dans la plupart des régions du monde, en particulier dans le Moyen-Orient. Comment déterminez-vous les causes profondes de ces deux phénomènes ? Comment l'action parlementaire islamique commune peut-elle contribuer à les éradiquer et déraciner ?

Dr. Al-Jabouri: Les problématiques du terrorisme et de l'extrémisme ne sont pas récemment nées et ne sont pas non plus le résultat d'une phase particulière. C'est plutôt un phénomène en constante évolution dans la vie de l'humanité. Pendant différentes périodes, le monde a été

témoins des manifestations de la terreur. Plusieurs incidents ont eu lieu dans l'histoire en raison des caprices des extrémistes, prenant la vie à des millions d'innocents de la manière la plus horrible faisant ainsi honte à l'humanité. Par conséquent, il n'est pas juste de lier en aucune façon, le terrorisme à l'Islam. Il est également injuste de relier les terroristes à une région, à une ethnie ou à un groupe spécifiques qui pourraient être les plus affectés par leurs actions et activités sanglantes.

Dialogue des Religions et des Cultures

« UPCI »: Il existe un appel urgent pour l'établissement du dialogue expressif des cultures et des religions dans l'intérêt de l'humanité tout entier. Comment envisagez-vous les bases et les conditions sur lesquelles ce dialogue peut être créé en vue de réaliser ses objectifs ?

Dr. Al-Jabouri: Dans le passé, le dialogue entre les religions s'est limité à la recherche spécialisée confinée dans les salles de discussion closes, des réunions de personnes concernées, et des conférences dans une atmosphère protocolaire. Cela ne s'avère pas adéquate pour la réalisation de ce plan que nous considérons comme plus grand et plus vaste que la pratique en vigueur. Nous aimerions que le dialogue entre les religions se transforme en une communication sociale dans tous ses niveaux. Cela devra être la préoccupation des universités, aussi bien que les cafés et les sites web et le mass média. Tous les peuples devraient y être impliqués, et ne pas les confiner derrière les murs des mosquées, des églises ou des fora politiques. Tout en demandant l'adoption de telles orientations, nous soulignons également l'importance de la création d'un équilibre soigneux entre la liberté absolue et la liberté responsable. Le dialogue sur les questions religieuses, s'il n'est pas contrôlé dans son tempo, peut se transformer en querelles sociales qui mènent au schisme et à la dissocation. Les manifestations du dialogue religieux ne doivent pas être uniquement perçues en réunions et discussions, mais elles doivent atteindre les pratiques créatives comme par exemple activer le tourisme et les échanges technique, culturel et commercial.

Je crois que la base fondamentale pour le dialogue entre les religions résident dans l'idée de promouvoir la tolérance, d'éviter l'extrémisme et le Takfeer des autres. Il est à noter que toutes les religions souffrent des notions d'extrémisme et de Takfeer; elles constituent notre préoccupation commune, ce qui doit rassembler et unir le peuple dans sa lutte contre le fanatisme.

Diplomatie parlementaire

« UPCI »: comment vous percevez le rôle que la diplomatie parlementaire pourra-t-elle jouer dans la formation d'un ordre mondial nouveau plus équitable et bénéfique à tous les peuples du monde ?

Dr. Al-Jaboudi: l'action diplomatique menée par les gouvernements, dans le monde d'aujourd'hui, a grandement besoin d'affluents pour soutenir et assister le développement de ses capacités pour le renforcement des relations bilatérales et multilatérales entre les Etats. Ces affluents se traduisent par différents formes et genres dans le contexte de diplomaties parallèles. (Diplomatie de la société civile, des parties politiques, unions des commerces, organisations professionnelles etc.). Cependant, la diplomatie parlementaire se positionne en première place de ces genres, non seulement de par sa pratique par les Parlements qui exprime la volonté



Président du Conseil des Représentants de l'Irak Salim Abdullah Ahmed Al-Jabouri

Lieu et date de naissance: Maghdadia, Province de Diali. Le 08/12/1971

Diplômes universitaires:

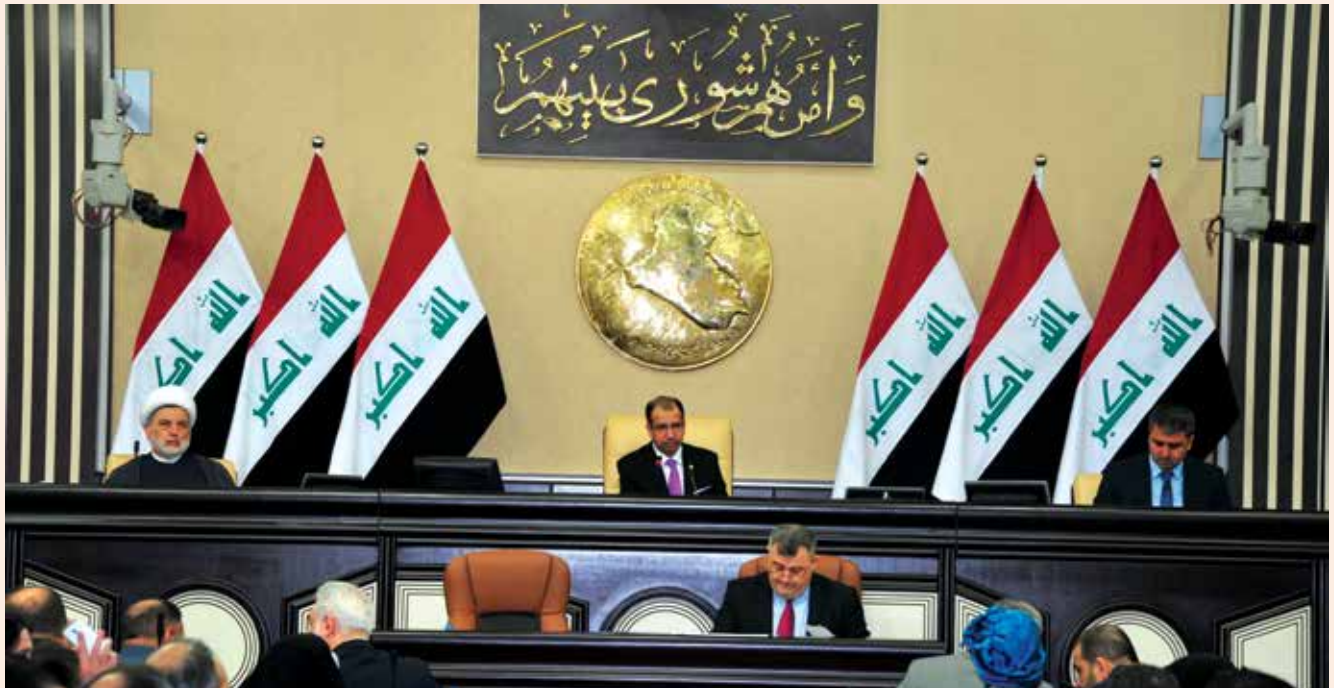
- Doctorat en droit privé de l'Université de Nahrain / Collège de Droit en 2001; titre de la thèse: "Protection de l'information sur Internet, une étude juridique";
- MA en droit commercial de l'Université de Nahrain / Collège de Droit en 1997; titre de la thèse: "société réelle: une étude comparative";
- B.A. en droit de l'Université de Nahrain / Collège de Droit en 1995; Certificats honorifiques:
- Certificat de la Journée de Drapeau de l'Université de Diayala;
- Certificat honorifique de l'Association des Erudits de Mossoul;
- Certificat honorifique de l'Université d'Ankara;
- Un certain nombre de certificats de participation à des conférences organisées à l'intérieur et en dehors de l'Irak;

Activités politique et parlementaire:

- Chef du "Rassemblement civile pour la réforme" (Amal)
- Leader politique à l'«Union des Forces Nationales»
- Leader politique à "Muttahidoon";
- Directeur des commissions électorales indépendantes dans la province de Diali
- Membre de la commission pour l'élaboration de la Constitution irakienne
- Membre de la Commission de révision de la Constitution en 2005.
- Membre du Conseil des Représentants depuis 2005 du Bloc de conciliation, et porte-parole du Bloc. Au Parlement, il était également vice-président de la commission juridique.
- Député au Conseil des Représentants depuis 2010. Il a présidé le Comité parlementaire des droits de l'Homme.
- Membre et secrétaire général adjoint du Parti islamique irakien depuis 2011.
- Il a remporté un siège lors des élections en 2014 sur la liste du "Diyala est notre identité". Occupe le poste de président du Parlement depuis 14/7/2014.

Position actuelle:

Président du Conseil des Représentants pour le troisième terme.❖



populaire, et par conséquent, traduit les pratiques démocratiques sur lesquelles les relations internationales contemporaines sont fondées, mais également en raison de l'importance de ses interventions dans les milieux internationaux globalisés à tous les niveaux. Pour cette raison, je le crois indispensable pour dynamiser la diplomatie parlementaire en vue d'épauler la diplomatie officielle. C'est pourquoi le Conseil des Représentants irakien est actif et communique avec les Parlements des autres Etats dans le but de soutenir et approfondir le contact diplomatique parlementaire. Le Comité des Relations Extérieures du Conseil des Représentants d'Irak déploie des efforts considérables à l'aide de plusieurs groupes d'amitié parlementaires avec plusieurs Etats du monde ce qui a un impact positif sur la création d'un rôle clé entre la diplomatie parlementaire et gouvernementale. Les deux travaillent pour renforcer nos relations avec la société internationale et les peuples du monde.

L'Avenir de la Démocratie

« UPCI »: quel est l'avenir du processus démocratique dans les pays en développement ? Quels sont les vrais défis à cet égard ? Comment les fondements de la démocratie dans ces pays pourront-ils être consolidés ?

Dr. Al-Jabouri: La régression progressive des intérêts des Etats Unis en ce qui concerne son implication au Moyen-Orient, et des turbulences à grandes échelles dans certains Etats aboutissent certainement aux changements critiques qui pourraient nuire à l'avenir de la démocratie dans la région et pourraient avoir des conséquences prolongées, ainsi que la possibilité de l'émergence de concurrents régionaux qui tentent d'être les seuls dirigeants dans la région, ce qui augmente à son tour, les chances de l'infraction continue de l'ordre régional par des super pouvoirs. Cela intensifie la probabilité de l'émergence de réels

dangers et davantage de foyers de tension dont les caractéristiques et les conséquences seront difficiles à prévoir. Cela est dû à la nature mixte et complexe de la région. Les développements régionaux et internationaux accélérés prouvent la nécessité pour les Etats de la région de maintenir une analyse objective, une politique ouverte, et de prêcher pour le dialogue entre toutes les parties des puissances

en conflits dans notre région. Il est clair et évident que les principes du dialogue entre les Etats de la région acquièrent son utilité historique en raison de l'échec de tous les autres moyens pour résoudre les conflits existants par le biais de la force armée, de l'option des armes et de l'élimination de l'autre.

Opter pour le dialogue, la patience, l'interaction positive, l'instauration de la confiance; accepter l'autrui comme productif et non pas comme pure consommateur, va aboutir finalement à la paix, à la sécurité, à la prospérité et à l'unité.

Faisons donc des efforts, chacun dans sa position, pour faire du dialogue un outil pour l'instauration de la confiance, de la diplomatie productive et de la coopération régionale; un référentiel idéal pour endiguer et résoudre tous les conflits et sauver ainsi les populations des régions de tous les effets néfastes.

Cela permet de mieux comprendre le besoin urgent des dispositions efficaces en vue d'assurer la sécurité régionale, et le renforcement du pouvoir d'équilibre et de stabilité ainsi que la prévalence de sécurité équilibrée pour tous les Etats de la région.

Il est évident que le rétablissement de la sécurité régionale et la résolution des différences communales, doctrinales et ethniques sont des conditions nécessaires à cet égard, ce qui nécessite la mise en place de la coopération au niveau de la sécurité et de la coordination entre tous les Etats de la région pour faire face à ces défis qui ne ménagent aucun Etat ni régime. ♦

- **Terrorisme, le plus grand défi pour des siècles**
- **Que le dialogue des religions se transforme en communication Sociale**
- **Les musulmans d'aujourd'hui sont confrontés à des défis les plus graves**
- **Dynamiser le rôle des organisations islamiques pour surmonter les obstacles**

Président du Sénat polonais en visite au siège de l'UPCI

S.E.M. Bogdan Borusewicz, Président du Sénat de la Pologne, accompagné par l'Ambassadeur de la Pologne accrédité en Iran et des Sénateurs, a visité le siège de l'UPCI, le dimanche 11 Octobre 2015. Il a été reçu par S.E. Prof. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'UPCI et l'Ambassadeur Ali Asghar Mohammadi, Secrétaire Général Adjoint de l'UPCI. Prof. KILIÇ leur a donné des informations sur les objectifs, l'adhésion et les différentes activités de l'UPCI. Les deux parties ont eu des discussions centrées sur le dialogue avec le Monde islamique.❖



Délégation parlementaire mozambicaine en visite à l'UPCI

Une délégation parlementaire mozambicaine composée de M. Mohamad Yassine, Vice-président de la Commission des Relations internationales, M. Faruk Osman, Parlementaire et Mme. Amina Monteiro, Parlementaire, a effectué une visite au siège du Secrétariat général dans le but de se familiariser étroitement avec les activités et règlements de l'Union et la façon de se servir de l'expérience de l'UPCI au développement des relations entre les Parlements membres dans divers domaines. La délégation a tenu deux rencontres. Les deux parties ont passé en revue les activités et les événements réalisés par le Secrétariat Général. La partie UPCI a également répondu aux questions soulevées par la délégation mozambicaine. La délégation en visite a également été reçue au Parlement islamique d'Iran où elle a eu des discussions et a été accueillie pour un déjeuner offert sur l'invitation de S.E. Dr. Kazem Jalali, Président du Centre des Recherches au Parlement. Le Parlement Islamique d'Iran a également organisé une visite à Ispahan pour la délégation mozambicaine.❖



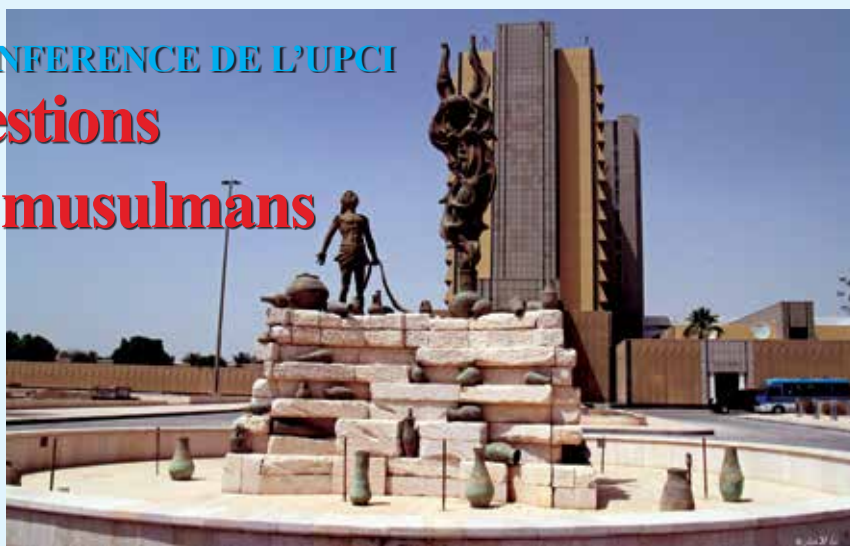
BAGDAD ABRITE LA CONFERENCE DE L'UPCI

Examen des questions préoccupant les musulmans



L'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) organise sa 11e Conférence annuelle et les réunions connexes à Bagdad, Capitale de la République d'Irak, du 20 au 25 Janvier 2016. Pendant cette période, les conférenciers tiendront plusieurs réunions à savoir:

- 35ème Réunion du Comité Exécutif;
- 4ème session du Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures ;
- 4ème Session du Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement;
- 4ème Session du Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et des Affaires de la Famille;
- 4ème Session du Comité des Affaires culturelles, Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions;
- 6ème Réunion du Comité de la Palestine;
- 5ème Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes;
- 18ème session du Comité général de l'UPCI;



- 11ème session de la Conférence de l'UPCI.

Parlementer à Bagdad est particulièrement important en raison de la nature cruciale et pressante des questions à examiner, entre autres, combattre le Terrorisme et l'Extrémisme. Un coup d'œil rapide sur les agendas des quatre Comités Spécialisés Permanents de l'Union confirmera l'importance de cette conférence dont les conclusions auront un impact sur le progrès futur de l'UPCI et en effet sur la direction de l'action islamique commune en général.

a) Affaires Politiques et des Relations Extérieures dont l'agenda comporte entre autres:

- Al-Qods, la cause palestinienne et les territoires occupés en Syrie et au Liban:
 - Situation en Palestine;
 - Rôle des Parlements islamiques dans la mise en échec des plans israéliens relatifs à la judéité d'Israël et à la judaïsation d'Al Qods;

- Territoires arabes occupés en Syrie et au Liban;

- Situation humanitaire en Syrie.

- Lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations:

- Lutte contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies, et réaffirmation du droit légitime des peuples à résister à l'occupation et à l'agression étrangère;
- Rejet de toutes les formes de sanctions imposées à tout pays musulman;
- Gestion concertée de la situation liée aux actes de terrorisme dans la sous-région du Lac Tchad et en Afrique.

- Droits inaliénables, égaux et équitables de toutes les nations au libre accès aux technologies modernes et à leur utilisation à des fins pacifiques.

- Création d'une zone totalement exempte de tout armement de destruction massive dans tout le Moyen Orient et notamment les armes nucléaires et ce, sans exception aucune.

- problème de la migration et des réfugiés provenant des Etats islamiques suivants:

- République arabe syrienne;
- République d'Irak;
- République Islamique d'Afghanistan;
- Le Myanmar.

- Coopération et coordination entre les Etats et communautés musulmans pour mettre en relief les nobles valeurs de l'Islam et endiguer le phénomène de l'extrémisme et de la violence dans le monde musulman et l'extirper à la racine.

- Solidarité avec les Minorités Musulmans dans le monde entier:

- Situation de la minorité turque musulmane de Thrace occidentale et de la population musulmane du Dodécanèse;
- Situation au Jammu et cachemire;

- Communauté musulmane Rohingya du Myanmar;
- Cause des musulmans du sud des philippines;
- Minorité musulmane de Centre Afrique;
- Situation des tatars musulmans de Crimée.
- Lutte contre l'intolérance, l'islamophobie et la xénophobie.

b) Affaires Economiques et de l'Environnement:

- Encouragement et renforcement de l'échange commercial et réduire les barrières douanières entre les Etats membres de l'OCI.
- Faire face aux sanctions économiques unilatérales et multilatérales affectant les peuples des Etats ciblés.
- Renforcement et soutien aux activités des institutions actives dans le domaine du développement économique du monde musulman.
- Questions environnementales et les exigences du développement durable.
- Lutter contre les effets de la désertification, spécialement dans les Etats du Sahel africain.
- Coopération dans le domaine de la préservation des ressources hydriques dans les Etats Membres.
- Lutte contre l'ensablement et les tempêtes de sable.
- Renforcement de la Coopération dans le domaine de la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.
- Traiter les dettes extérieures des Etats islamiques.
- Coopération entre les Parlements Membres de l'UPCI en science et technologie.

c) Droits de l'Homme, de la Femme et des Affaires de la Famille

- Coordination dans les fora internationaux et régionaux sur les droits de l'homme entre les Parlements membres de l'OCI.
- Renforcement du rôle de la Femme dans tous les domaines du développement dans les Etats Membres de l'UPCI, ainsi que leur participation aux postes de prise de décision.
- Exploitation des femmes dans la publicité commerciale.
- Renforcement du statut des jeunes dans le monde islamique.
- Défense et protection des enfants dans le monde islamique.
- Rôle des Parlements Islamiques dans la promotion de la Santé de base parmi les Etats Membres de l'UPCI.
- Problèmes de garde des enfants au sein des familles migrantes musulmanes en Europe.

d) Affaires culturelles, Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions

- Encouragement de l'enseignement de la langue arabe aux élèves des Etats islamiques non-arabophones.
- Protection de la Mosquée d'Al Aqsa contre les menaces israéliennes.
- Protection des sanctuaires dans les Etats Musulmans.
- Suivi de la protection des institutions du

● Discussions sur la problématique de la Migration et des Réfugiés

● Adoption de la Charte sur la lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme



patrimoine culturel islamique, religieux et de dotation dans les pays non-musulmans.

- Dialogue entre les civilisations en mettant l'accent sur la réaction aux campagnes occidentales contre les valeurs islamiques.
- Promotion de l'Alliance des civilisations.

e) Comité de la Palestine

- Les agressions sionistes contre la Mosquée d'Al-Aqsa et les efforts déployés pour sa protection.
- Reconnaissance de l'État Palestinien.
- Reconsidérer les programmes scolaires à tous ses niveaux sur la nature du conflit et les responsabilités envers la cause palestinienne.
- Spécifier des cours universitaires sur la cause de la Palestine dans les universités des États membres.

- Demander la création de musées et d'expositions dans les États membres pour donner des informations sur la mosquée Al-Aqsa et la Palestine ainsi que documenter les crimes des sionistes à l'instar de leurs musées et soi-disant Musées de l'Holocauste, qui sont répandues en Europe, et qui expriment les points de vue des sionistes.

f) Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes

- Aptitude des femmes à résoudre les problèmes et les conflits.
- Protection des femmes et des enfants musulmans dans les zones sous occupation et de conflit, en particulier en Palestine et dans les autres pays en proie à des conflits.
- Prévention de la violence contre les femmes et les enfants et, de l'exploitation des femmes dans la publicité commerciale.

g) 11e Conférence de l'UPCI

- Demande de l'Assemblée parlementaire des pays membres de l'Organisation de la Coopération Economiques (PA ECO) pour le statut d'observateur à l'UPCI.

Rapport du Secrétaire Général

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI soumettra un rapport complet à la conférence, comportant: la participation aux Fora régionaux et internationaux; communiqués publiés par le Secrétariat Général de l'UPCI; les messages importants envoyés par S.E. le Secrétaire Général; messages de félicitation envoyés par le Secrétaire Général; importantes visites au siège de l'UPCI; les activités médiatiques; suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées par la 10e Conférence de l'UPCI. ♦



Faits saillants du Conseil suprême de la REPUBLIQUE DE KIRGHIZISTAN

Le Conseil suprême (Jogorku Kengesh) est le Parlement monocaméral du Kirghizistan. Il dispose de 120 sièges avec des membres élus pour un mandat de cinq ans par scrutin proportionnel selon les listes des partis.

Il a été créé en 1990 à la dernière session du Soviet suprême de la République qui s'est transformée en première session du Jogorku Kenesh. Du 1995 au 2005, le Parlement était bicaméral. Depuis 2005, il est devenu monocaméral.

Mandat: les membres sont élus selon les circonscriptions pour un mandat de cinq ans sur une base proportionnelle. Âge d'admissibilité est de 21 ans.

Le Parlement kirghize est largement représenté par différentes ethnies: kirghize, russe, kazakh, ukrainien, ouzbek, ouïghour, dungan, coréen, Karatchaï. Il y a aussi 24 femmes députées au Parlement représentant 20% du nombre total des députés.

Coalition et minorité parlementaires:

Selon les résultats des dernières élections tenues le 4 Octobre 2015, les six partis suivants représentent le Parlement du Kirghizistan:

1. Parti social-démocrate du Kirghizistan (SDPK) 38 sièges;
2. Parti "Respublika - Ata Jurt-" 28 sièges;
3. Parti "Kirghizistan" 18 sièges,
4. Parti "Onuguu - Progress" 13 sièges;
5. Parti "Bir-Bol" 12 sièges;
6. Parti «Ata-Meken» 11 sièges.

Historique

A l'origine, il se composait de 90 membres, mais quand en 2010, après l'éviction du Président Kourmanbek Bakiev suite à la Révolution d'Avril, une nouvelle

Constitution a été adoptée, qui a augmenté le nombre des membres à 120. La présence des Partis est limitée à 65 sièges, afin d'éviter la concentration des pouvoirs.

Dernières élections

- Elections législatives 2015,
- Elections législatives 2010,
- Elections législatives 2007.

Commissions Parlementaires:

- Commission pour la législation constitutionnelle, Structure d'État, des affaires juridiques et judiciaires et les règlements du Jogorku Kenesh de la République kirghize;
- Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité;
- Commission de la politique agricole, des ressources hydriques, de l'environnement et du développement régional;
- Commission des affaires sociales, de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé publique;
- Commission du carburant et de l'énergie complexe et souterraine;
- Commission des transports, des communications, de l'Architecture et de la Construction;
- Commission de la politique économique et financière;
- Commission du budget et des finances;
- Commission de la loi et de l'ordre et de la lutte contre la criminalité.

Selon la Constitution du Jogorku Kenesh, le Parlement Kirghiz est l'organe représentatif suprême exerçant le pouvoir législatif et le contrôle des fonctions en vertu de leurs pouvoirs dans le cadre du principe de séparation des pouvoirs. Le Parlement exerce les pouvoirs prévus par la constitution comme spécifiés par ces règlements.

Les compétences parlementaires:

Voici quelques compétences du Parlement:

Promulguer un référendum;
Organiser les élections présidentielles;
Amender les dispositions de la Constitution;
Adopter les lois;
Réexaminer les lois, émanant des objections présidentielles;
Superviser les activités du gouvernement;
Superviser la mise en œuvre des lois et décisions du Jogorku Kenesh;
Ratifier ou refuser les traités internationaux selon la loi;
Traiter les changements concernant les frontières de la République du Kirghizistan;
Adopter le budget de la République;
Adopter le rapport sur l'exécution du budget de la République;
Décider de la structure territoriale et administrative de la République de Kirghizistan.

Émettre d'actes d'amnistie;

Examiner et approuver le programme du gouvernement, Déterminer la structure et la composition du gouvernement, à l'exception des membres du gouvernement - les chefs des organes de l'Etat chargés de la défense et de la sécurité nationale; décider des candidatures aux postes vacants de membres du gouvernement, présenté par le Premier ministre;

Vote de confiance au gouvernement;

Décision relative à la non-confiance au gouvernement;

Elire le Président de la Cour suprême, les juges de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême; les décharger de leurs fonctions par une décision du Président dans les cas prévus par la loi constitutionnelle;

Elire le Président de la Banque nationale; son licenciement dans les cas prévus par la loi;

Elire les membres de la Commission centrale des élections et des référendums (un tiers d'entre eux par le Président);

Elire les membres de la Chambre des Comptes;

Elire et, dans les cas prévus par la loi, révoquer le médiateur (Ombudsman); donner son consentement pour le rappeler à sa responsabilité pénale;

Approuver la nomination, les poursuites pénales et la révocation du Procureur général; Proclamer l'état d'urgence dans les cas et l'ordre prévus par la loi constitutionnelle; approuver ou annuler les décrets du Président à cet égard;

Trancher sur les questions concernant la guerre et la paix; imposer la loi martiale; Déclarer un état de guerre; approuver ou annuler les décrets présidentiels sur ces questions;

Décider sur la possibilité d'utiliser les Forces armées de la République kirghize au-delà

de ses frontières si nécessaire pour remplir les obligations des traités internationaux à l'appui de la paix et de la sécurité;

Mettre en place des grades militaires et diplomatiques et autres titres spéciaux de la République kirghize;

Instaurer les récompenses d'État et des titres honorifiques de la République kirghize.

Coopération interparlementaire

● Le Parlement peut conclure des accords de coopération avec les Parlements d'autres Etats et organisations parlementaires internationales qui doivent être signés par les personnes autorisées et soumis à l'approbation du Jogorku Kenesh.

● Les députés du Jogorku Kenesh sont impliqués dans la coopération internationale et interparlementaire dans le cadre des délégations gouvernementales ou parlementaires et d'autres et ce, en réponse à des invitations particulières.

● Coordination des relations internationales et interparlementaires du Jogorku Kenesh est mis en œuvre par la commission compétente, en conformité avec le plan de coopération internationale et interparlementaire et le plan de travail annuel du Jogorku Kenesh.

Privilèges et immunités des députés:

Un député ne peut être poursuivi pour ses opinions exprimées dans le cadre de ses activités en tant que député ou pour son vote au Jogorku Kenesh. Engager une procédure pénale contre un député est autorisé avec le consentement de la majorité du nombre total des députés du Jogorku Kenesh sauf au cas où des infractions graves ont été commises.

Un député ne peut combiner l'activité parlementaire avec un autre poste de fonction publique ou municipale, ne peut être engagé dans l'activité entrepreneuriale et ne peut être membre d'un organe directeur ou de conseil de surveillance d'une organisation commerciale.

Un député de Jogorku Kenesh aura le droit de se livrer à des activités scientifique et pédagogique ou toute autre activité créative.

Sessions parlementaires:

Le travail du Jogorku Kenesh s'effectue sous forme de séances et débute le premier jour de Septembre et se poursuit jusqu'au dernier jour de Juin de l'année suivante.

Les séances de Jogorku Kenesh seront publiques sauf si la nature des questions sous l'examen nécessite une séance à huis clos.

Le Toraga du Jogorku Kenesh convoque une session extraordinaire du Jogorku Kenesh sur la proposition du Président, du gouvernement ou d'au moins un tiers des députés.

La séance du Jogorku Kenesh sera officielle avec la présence de la majorité du nombre total des députés du Jogorku Kenesh.

Les décisions du Jogorku Kenesh seront prises par vote au cours des séances.

Le Jogorku Kenesh peut décider de son autodissolution par une majorité d'au moins deux tiers du nombre total des députés du Jogorku Kenesh.

Dans les cinq jours qui suivent l'autodissolution du Jogorku Kenesh, le président doit convoquer les élections anticipées qui devraient avoir lieu au plus tard 45 jours après la date de leur annonce.❖

Président de Jogorku Kenesh de la République kirghize

ASYLBEK JEENBEKOV



Né le 27 Août 1963 dans le district de Kara-Kulja de la région d'Osh de la République kirghize.

Éducation:

Diplômé de l'Institut agricole kirghize, nommé plus tard Skryabin, à Bichkek, au Kirghizistan en 1985; Institut de Recherches scientifiques agricoles kirghize en 1991; Université d'économie et de commerce, Kirghizistan en 2002.

Parcours professionnel:

1985 - 1987: Agronome dans la ferme "Ak - Jar" du District Uzgen au Kirghizistan.

1987-1992: Chercheur junior et chercheur principal de la Station de recherches sur le coton kirghize et l'agriculture du Sud.

1992 - 1996: Directeur de "Sharif" Ltd.

1996-2002: Directeur de "Isken" Ltd.

2002 - 2007: Directeur général de «services d'Agro-zoovet» Ltd.

Président du conseil d'administration de l'Association Agro-affaires de République kirghize.

Depuis 2007: Membre du Parti social-démocrate de la République kirghize

2007-2010: Membre du Jogorku Kenesh de la République kirghize

2010-2011: Vice-Président de la Jogorku Kenesh de la République kirghize

2011-2015: Président de la Jogorku Kenesh de la République kirghize (V législature).

Depuis Novembre 2015 il a été réélu en tant que Président de la Jogorku Kenesh de la République kirghize (actuelle - VI législature).❖





LORS DE LA 34^e REUNION DU COMITE EXECUTIF:

Adoption du Projet de Charte sur la lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme

Le Comité Exécutif de l'UPCI a tenu sa 34^e Réunion à l'hôtel Marriott, à Islamabad, République Islamique du Pakistan, les 7-8 Septembre 2015. Sur l'invitation de l'Assemblée Nationale du Pakistan. Ont participé à la réunion les membres du Comité Exécutif, représentant les Parlements suivants: l'Algérie, le Tchad, la Guinée, l'Iran, l'Irak, la Côte d'Ivoire, le Liban, le Maroc, le Pakistan, l'Arabie Saoudite et la Turquie. Une délégation du Conseil National Fédéral de l'Etat des Emirats Arabes Unis a assisté à la réunion pour les discussions concernant le Projet de Charte de l'UPCI pour combattre le Terrorisme et l'Extrémisme, en leur capacité d'auteur de la proposition du Projet de Charte.

Les Parlements membres suivants étaient absents: l'Azerbaïdjan, la Malaisie, le Bangladesh et l'Ouganda.

La réunion a été présidée par S.E.M. Sardar Awais Ahmed Khan, Président du Comité des Relations Extérieures de l'Assemblée Nationale du Pakistan.

CHEF DE DELEGATION DU PAKISTAN

S.E.M. Sardar Awais Ahmed Khan Laghari, a fait état des efforts de la République Islamique du Pakistan pour combattre le

Terrorisme pendant plus de deux décennies. Il a également précisé que le nombre des innocentes victimes de terrorisme dépasse 60 000. Il a souligné que la lutte contre le Terrorisme demande une coopération internationale, en se référant aux résolutions adoptées par l'auguste Parlement et le Plan d'Action National de Vingt-Points, annoncé par S.E. le Premier Ministre de la République Islamique du Pakistan.

S.E.M. Sardar Awais Ahmed Khan Laghari, a ensuite souligné le soutien de son pays aux Palestiniens et au droit de l'autodétermination pour le Jammu et Cachemire, à la lumière des Résolutions des Nations Unies. Il a exprimé ses remerciements et gratitude à l'UPCI pour son appui et son soutien à la cause de Jammu et Cachemire.

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'UPCI:

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Mahmud Erol KILIÇ a réitéré le soutien de l'UPCI quant aux efforts du Pakistan pour combattre le Terrorisme et sa promotion pour la coexistence et la paix. Le Secrétaire Général a précisé que cette réunion est une réunion préparatoire pour la prochaine conférence de l'UPCI, l'an prochain à Bagdad, République d'Irak. Il a également

affirmé que cette réunion est importante en raison des questions qui préoccupent nos Parlements membres dans différents domaines politique, économique etc. Et d'ajouter que la réunion va également étudier le Projet de Charte de l'UPCI pour combattre le Terrorisme et l'Extrémisme.

La réunion a ensuite entamé ses discussions sur son agenda composé de 9 points.

Au point II concernant le rapport du Secrétaire Général, S.E. a fait état de son entretien avec le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-Moon avec qui il a passé en revue les objectifs de l'UPCI, les voies pour l'avancement des relations de l'UPCI avec les organes des Nations Unies, et la demande de l'UPCI pour son adhésion aux Nations Unies en tant qu'Observateur. Le rapport comportait également la participation du Secrétariat Général de l'UPCI, en tant qu'Observateur aux réunions tenues par les organisations régionales et internationales, les communiqués publiés par le Secrétariat Général, les messages importants envoyés par le Secrétaire Général à Leurs Excellences les Présidents de Parlements; les mesures prises pour la mise à jour du Site Web de l'UPCI, et les activités médiatiques et d'information. Il a également précisé



que le Comité Exécutif allait examiner le Projet de Charte de l'UPCI sur la lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme, adopté par la Réunion du Groupe de Travail à Abu Dhabi, Etat des Emirats Arabes Unis, les 3-4 Mai 2015, et la mise à jour des Projets d'Ordre du Jour des Comités Spécialisés et les organes subsidiaires par le Comité.

Le Rapport du Secrétaire Général a été adopté.

Concernant le Point III: Suivi de la mise en œuvre des Résolutions adoptées par l'UPCI en général, les discussions ont abouti à ce qui suit:

1. Les Parlements membres ont appliqué certaines de ces résolutions mais le Secrétariat Général n'en a pas été avisé. Le Chef de Délégation de l'Assemblée Nationale du Pakistan a exprimé qu'ils vont aviser le Secrétariat Général des informations sur les efforts déployés pour combattre le terrorisme.

2. L'importance d'établir de mécanismes efficaces en vue de remplir les lacunes du processus de suivi.

Concernant le Point IV sur l'examen du Projet de Charte de l'UPCI sur la lutte contre le Terrorisme et l'Extrémisme, des discussions exhaustives ont été engagées, suite auxquelles certains paragraphes et points ont été amendés ou ajoutés. Ledit Projet a été approuvé en vue de sa soumission à la prochaine Session de la Conférence de l'UPCI pour adoption. La Grande Assemblée Nationale de Turquie a enregistré sa réserve quant à l'Article trois de la Charte.

Point V concernant la Mise à jour des Projets d'ordre du jour des Réunions suivantes:

Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.
Comité des Affaires culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.

Point VI relatif à la Mise à jour des Projets d'Ordre du jour des réunions suivantes:

- Sixième réunion du Comité de la Palestine;
- Cinquième session de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes;

Point VII relatif à la Mise à jour de l'Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Comité Général de l'UPCI:

Point VIII relatif à la Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la 11e Conférence de l'UPCI:

Point IX concernant l'adoption du Rapport de la trente-quatrième réunion du Comité Exécutif.

Lors de la séance de clôture, la Déclaration d'Islamabad qui a été lue, et la réunion a publié une Motion de remerciements et d'appréciation adressée à Son Excellence le Premier Ministre de la République Islamique du Pakistan.❖

Déclaration d'Islamabad

1. Réaffirmer le soutien à la détermination et à la fermeté du peuple palestinien pour faire face à l'agression israélienne par tous les moyens en vue de recouvrer ses territoires occupés et Réitérer le soutien à la lutte juste du peuple palestinien pour leur droit à l'autodétermination et l'établissement de l'indépendance de l'Etat palestinien avec Al-Qods Al-Sharif comme Capitale.

2. Réitérer le soutien continu de l'UPCI au Pakistan pour tous ses efforts contre le terrorisme, tout étant conscients des sacrifices de 65000 pakistanais qui ont perdu leur vie dans cette lutte pour la paix et la stabilité mondiales.

3. Appeler à une solution pacifique à la question de Jammu et Cachemire, à la lumière des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les aspirations du peuple cachemiri, soutenir la position du Pakistan quant au droit des cachemiris à l'autodétermination et exprimer sa préoccupation des violations des droits de l'homme par les forces indiennes dans les parties occupées de Jammu et Cachemire.

4. Réitérer le soutien et l'assistance au peuple irakien dans sa lutte contre le Terrorisme ainsi que de les aider à libérer l'ensemble de son territoire des griffes des terroristes.

5. Demander à la communauté internationale d'attaquer les causes profondes du terrorisme qui sème le chaos et la frustration en déclenchant ainsi la violence.

6. Condamner les troupes indiennes qui ont ouvert le feu, et sans raison, à travers la Ligne de Contrôle et la frontière commerciale, acte considéré comme une violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu entre le Pakistan et l'Inde; et condamner les pertes massives des civiles y compris femmes, enfants et personnes âgées.

7. Condamner l'agression israélienne continue et son attitude tyrannique contre la population palestinienne et Dénoncer l'occupation du Golan syrien et des territoires libanais.

8. Apporter soutien aux minorités musulmanes dans les Etats non-musulmans dans l'exercice de leurs droits et libertés fondamentaux, et assurer la liberté de croyance et des droits politiques, civils et les pratiques culturelles de ces minorités.

9. Souligner le rôle important de l'OCI dans la protection des intérêts de l'Oummah islamique quant aux questions liées à l'islamophobie, la diffamation de la religion, et le traitement des Musulmans dans les pays non-musulmans.

10. Exprimer sa préoccupation profonde face aux sérieux impacts des changements climatique et environnemental; et Attirer l'attention des Parlements membres de l'UPCI en vue d'accorder une importance prioritaire à cette question en adoptant des mesures concrètes pour atteindre la stabilité environnementale.❖





Faits saillants de l'Assemblée des Représentants du Peuple de la

Tunisie

L'Assemblée des Représentants du Peuple est le Parlement monocaméral de la Tunisie. Elle a été créée en 2014 en vertu de la nouvelle constitution de 2014, éditée par l'Assemblée Nationale constituante élue en 2011, suite à la révolution tunisienne. Les élections pour l'Assemblée ont eu lieu le 26 Octobre 2014.

L'Assemblée des Représentants du Peuple a commencé ses fonctions en Décembre 2014 avec un mandat de cinq ans.

Contexte historique:

Entre le 17 Décembre 2010 et le 14 Janvier 2011, le pays a connu un soulèvement populaire qui a renversé le régime ainsi que le Parlement tunisien composé de la Chambre des Conseillers et de la Chambre des Députés. Les deux chambres ont été dissoutes. L'autorité suprême, pour la réalisation des objectifs de la révolution et de la réforme politique et la transformation diplomatique, a repris les tâches législatives. Elle a créé l'autorité suprême indépendante pour les élections qui a supervisé en 23 Octobre 2011, les élections pour l'Assemblée Nationale Constituante, qui a assumé en suite les fonctions législatives. Le 26 Janvier 2014 cette Assemblée a accompli sa mission principale à savoir l'élaboration de la nouvelle constitution et par la suite, l'élection des membres du nouvel Organe électoral qui a supervisé les élections législatives, le 26 Octobre, et les élections présidentielles le 23 Novembre de la même année.

Elections:

Les élections pour l'Assemblée des Représentants du Peuple doivent être directes, secrètes, générales, libres, équitables et transparentes en conformité avec la Constitution de 2014.

Les Compétences:

Selon la Constitution de 2014:

L'Assemblée des Représentants du Peuple est le seul organe législatif en Tunisie et est situé à Tunis, cependant, dans des circonstances exceptionnelles elle peut changer l'emplacement de son siège et le situer dans toute région à l'intérieur de la République tunisienne. Elle peut créer des comités d'enquête. Elle peut également proposer des projets de Loi; ratifier des lois; approuver les traités; statuer de la vie publique dans les Etats; donner son vote de confiance au gouvernement et à ses membres, ratifier les lois budgétaires et financières. L'Assemblée a de même, le pouvoir de révoquer les immunités des députés.

Bureau:

Les membres suivants sont élus pour le bureau de l'Assemblée, depuis le 04 Décembre 2014:

- Président, Mohamad Ennaceur (Nidaa Tounès);
- Premier Vice-président, Abdul Farrah Moro (Ennahdha);
- Seconde Vice-présidente, Fawzia Bin Fadda Al-Shaar (Union patriotique libre)

Commissions Permanentes :

- Commission de la Législation générale;
- Commission sur les droits, les libertés et les relations extérieures;
- Commission des finances, de la planification et du développement;
- Commission de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, du commerce et des services connexes;
- Commission de l'industrie, de l'énergie et des ressources naturelles, de l'infrastructure et de l'environnement;
- Commission de la santé et des affaires sociales;
- Commission de la jeunesse, des affaires culturelles, de l'éducation et de la recherche scientifique;
- Commission de la gestion et des affaires

des forces armées;

- Commission des règlements internes, de l'immunité parlementaire, des lois parlementaires et des lois électorales.

Commissions Spécialisées:

- Commission de la Sécurité et de Défense,
- Commission sur la réforme administrative, la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, et la supervision des dépenses de la finance publique;
- Commission du Développement régional;
- Commission des Affaires des Martyrs et blessés de la révolution, et de l'application des lois sur l'Amnistie générale et la justice transitionnelle;
- Commission des personnes handicapées et des catégories vulnérables;
- Commission des Affaires de la Femme, de la Famille, des Enfants, de la Jeunesse et des personnes âgées;
- Commission de la diaspora tunisienne;
- Commission électorale.

Blocs, Partis, Sièges

- Nidaa Tounès, 86
- Ennahdha, 69
- Union patriotique libre (UPL), 16
- Front populaire, 15
- Afek Tounes, 8
- Congrès pour la République (CPR), 4
- Courant démocratique, 3
- Parti l'initiative nationale destourienne (Al Moubadara), 3
- Mouvement du Peuple, 3
- Courant de l'Amour (Mahabba), 2
- Parti républicain (Al Joumhouri), 1
- Alliance démocratique, 1
- Front national du salut, 1
- La Voix des agriculteurs, 1
- Mouvement des démocrates socialistes, 1
- Liste de l'appel des Tunisiens à l'étranger, 1

- Liste indépendante “Al Majd al-Jerid”, 1
- Liste indépendante “Rad el iitibar”, 1

Actions et pratiques du pouvoir législatif:

Le Chapitre III de la Constitution traite l'action et les pratiques du Pouvoir Législatif représenté par l'Assemblée des Représentants du Peuple.

- Le peuple exerce le pouvoir législatif par ses représentants à l'Assemblée des Représentants du peuple ou par référendum.

- L'Assemblée jouit d'une indépendance administrative et financière dans le cadre du budget des États.

- Candidature à l'Assemblée est le droit de tout électeur de nationalité tunisienne âgé de 23 ans, pour dix ans, et ne peut pas être disqualifié par la loi.

- Le vote est le droit de tout citoyen tunisien, âgé de 18 ans, selon les termes définis par la loi électorale.

- La loi électorale garantit le droit aux élections et à la représentation à l'Assemblée pour les Tunisiens de la diaspora.

- Les membres de l'Assemblée sont élus au cours des soixante derniers jours de la législature.

- Le mandat de l'Assemblée peut être prolongé par la loi à cause de danger imminent.

- L'Assemblée tient sa session ordinaire à partir du mois d'Octobre de chaque année et se terminant en Juillet.

- L'Assemblée se réunit au cours de sa récession en session extraordinaire à la demande du Président de la République ou du Premier ministre ou d'un tiers des membres de l'Assemblée, pour examiner un ordre du jour spécifique.

- L'Assemblée élit dans sa première séance un président parmi ses membres.

- L'Assemblée constitue des commissions

permanentes et spécialisées dont les responsabilités seront partagées selon la représentation proportionnelle.

- L'Assemblée peut former des commissions d'enquête, qui seront assistées par toutes les autorités en vue de l'exécution de leurs tâches.

- L'opposition doit être un constituant de base à l'Assemblée. Elle doit avoir les droits qui lui permettent d'accomplir ses tâches dans le travail législatif, et lui assurer une représentation appropriée et efficace dans toutes les structures de l'Assemblée et dans ses activités internes et externes. Elle a le droit de former et de diriger une commission d'enquête. Elle a le devoir de contribuer efficacement et de manière constructive aux travaux législatifs.

- Vote à l'Assemblée est personnelle et ne peut être déléguée.

- Un membre de l'Assemblée est à l'abri de poursuites civiles ou pénales, et ne peut être arrêté ou jugé pour ses opinions ou ses propositions ou actions liées à ses tâches législatives.

- En cas de flagrant délit, un député peut être arrêté, sous réserve d'informer immédiatement le Président de Parlement. Il doit être libéré sur la demande du Bureau.

- En cas de la dissolution de l'Assemblée, le Président de la République émet des décrets en consultation avec le Premier Ministre et peut les soumettre pour leur ratification, à la première session ordinaire de l'Assemblée.

- L'Assemblée peut déléguer au Premier Ministre, par 3/5 de ses membres, selon la loi et pour une période limitée ne dépassant pas deux mois, et pour une question particulière, le pouvoir d'émettre des décrets relatifs au domaine de la loi. Ces décrets seront soumis à l'Assemblée pour ratification avant l'expiration de la période susmentionnée.❖

Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple

Mohamed Ennaceur



- Né le 21 mars 1934 à El Jem,
- Diplômé à l'Institut des Hautes études de Tunis (1956);
- Doctorat en droit social de l'Université Paris-1 (Panthéon-Sorbonne 1976);
- Il a été Ministre de Travail et Ministre des Affaires Sociales, en 1977 et 1979 respectivement;
- En 2005, il devient coordinateur des activités du Pacte mondial en Tunisie. À partir de 2000, il est auditeur social et consultant international;
- Entre 1991 et 1996, il dirige la mission permanente de la Tunisie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève;
- 1973 et 1974, commissaire général de l'Office des travailleurs tunisiens à l'étranger;
- Entre janvier et décembre 2011, il est nommé Ministre des Affaires Sociales;
- Il a rejoint le Mouvement Nidaa Tounès. Élu vice-président du Parti dont le président allait devenir candidat au bureau du président de la République;
- L'Assemblée des représentants du peuple l'a élu à sa présidence;
- Il a fondé et dirige l'Association tunisienne de droit social (depuis 1985);
- Il a créé et dirigé la Revue tunisienne de droit social, l'Institut de l'audit social de Tunisie. Il est aussi vice-président de la Société internationale du droit du travail et de la sécurité sociale;
- Président de l'Institut de Consultations sociales.
- Il est le 9e Président de l'Assemblée des Représentants du Peuple de la Tunisie.❖



En marge de la 133e Assemblée de l'UIP,

le Groupe Islamique a consacré sa réunion à l'examen des moyens pour faire face aux agressions Israéliennes



Le groupe islamique a tenu sa réunion, consacrée à répondre et à confronter les agressions israéliennes, en marge de la 133e Assemblée de l'UIP. Les participants à cette réunion, tenue à Genève, Suisse, le 17 Octobre 2015, ont publié à la fin de leurs délibérations, le Rapport et le Communiqué Final suivants:

S.E. le Secrétaire général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, accompagné par S.E. le Secrétaire général adjoint, a participé aux travaux de la 133e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP), tenue à Genève, Suisse, les 17-21 Octobre 2015.

En vertu de la demande formulée par le Président du Conseil National Palestinien (CNP) sur la tenue d'une réunion d'urgence de l'UPCI en vue d'examiner les moyens pour répondre et affronter les agressions israéliennes contre la Mosquée Al-Aqsa bénie en particulier et la ville d'Al-Qods en général, Son Excellence le Secrétaire général de l'UPCI a décidé de consacrer à cette question, la réunion de consultation du Groupe islamique, qui se tient en marge de la 133e Assemblée de l'UIP pour examiner les points d'urgence de son ordre du jour, en vue de prendre des mesures nécessaires pour cette question importante.

La réunion de consultation s'est tenue au Centre de Conventions à Genève, le 17 Octobre 2015, sous la présidence de S.E. le Président de l'Assemblée Nationale du Liban, M. Nabih Berri. S.E.M. Azzam Al-Ahmed, Chef de la Délégation du Conseil National Palestinien et un grand nombre des augustes Parlements membres ont participé à cette réunion.

1. POINTS D'URGENCE:

- Adoption d'une position unifiée sur les questions d'intérêt commun pour le Groupe Islamique concernant le point d'urgence de l'Agenda de la 133e Assemblée de l'UIP.

- Suite à des discussions des Parlements membres sur les Points d'Urgence de l'Agenda de l'UIP, soumis par les Parlements de l'Etat des Emirats Arabes

Unis, le Soudan, la Syrie et le Mexique, les coordinations ont été effectuées entre les délégations des Parlements membres bien estimés. Les délégations de l'Assemblée Nationale du Soudan et du Conseil National Fédéral des EAU ont accepté d'intégrer leurs propositions en un seul point d'urgence : "fournir la protection nécessaire aux réfugiés de guerres et de conflits".

Il est à noter que ce point a été subséquemment adopté en tant que point d'urgence à l'Assemblée de l'UIP.

2. CONFRONTER LES AGRESSIONS ISRAËLIENNES CONTRE LA VILLE D'AL-QODS ET LA MOSQUEE AL-AQSA BENIE:

Après avoir étudié les points d'urgence, la session spéciale sur l'examen de la situation en Palestine a entamé ses discussions. Au début, Son Excellence Monsieur Nabih Berri a exprimé son appréciation pour la convocation de cette session spéciale sur les événements qui se déroulent en Palestine et à Al-Qods. Il s'est levé en honneur de la Palestine et tout en étant debout, il a prononcé son discours exhaustif.

2.1. Discours de la Présidence de la Réunion

S.E. le Président de l'Assemblée Nationale libanaise, M. Nabih Berri, a commencé son discours sur cette question importante en exprimant son appréciation pour la tenue de cette session spéciale sur les développements en Al-Qods et en Palestine.

Dans son discours exhaustif, il a fait référence à la première Conférence, tenue à Téhéran, il y a plusieurs années, concernant le soutien de la cause palestinienne, lors de laquelle Feu Faisal Al-Hussaini, Président de la Fondation Bait Al-Sharq, a mis en garde que le plan de la judaïsation d'Al-Qods était en cours, et que nous devrions prendre des mesures nécessaires à tous les niveaux pour stopper ce plan. Monsieur Berri a ajouté qu'un expert en la matière avait expliqué lors de la réunion d'Istanbul, le processus de colonisation et d'excavation entretenu

par l'autorité d'occupation israélienne. Son Excellence a précisé qu'aujourd'hui nous sommes face à notre plus grand défi à savoir la division temporelle et spatiale de la Mosquée et que ces autorités continuent à judaïser le caractère islamique et chrétien d'Al-Qods et à éliminer le caractère arabe de la ville en général.

Pour conclure il a demandé de:

Créer un Fonds parlementaire en vue de préserver la solidité des bâtiments et la réparation des dommages causés à Al-Aqsa bénie, ainsi que pour soutenir la détermination des citoyens d'Al-Qods.

Boycotter l'achat de marchandises des colonies, comme le fait l'Europe, pour soutenir le peuple palestinien.

Adhérer fermement aux aspirations du peuple palestinien et à leur droit à la libération et au retour à leur patrie et, à l'établissement d'un Etat palestinien avec Al-Qods comme capitale.

2.2. Discours du Chef de Délégation Palestinienne:

Dans son discours exhaustif, S.E. M. Azzam Al-Ahmed a souligné qu'en dépit des conflits qui éclatent dans la région depuis ces cinq dernières années, visant à isoler le conflit avec l'ennemi sioniste, en particulier en Palestine, les Palestiniens continuent à croire qu'ils sont le fer de lance de la défense des droits islamique, chrétienne et arabes et sont toujours prêts à défendre les droits des Oummahs arabe et islamique ainsi qu'Al-Qods.

Il a souligné que la bataille récente à Al-Qods a commencé l'année dernière quand ils ont brûlé à vif le garçon Mohammed Boukhair, face auquel le monde a gardé le silence. Pendant ces deux dernières semaines, plus de quarante personnes dont la plupart des enfants de moins de quinze ans ont perdu la vie en martyrs en défendant la Mosquée Al-Aqsa afin de contrecarrer le plan qui a pour cible la division en temps et en espace de la Mosquée.

Il a ajouté qu'il était grand temps pour nous,

en tant que parlementaires, d'entreprendre une action conjointe avec les Parlements européens pour atteindre la reconnaissance de l'Etat de Palestine, et mettre des pressions sur les gouvernements et les organisations de la société civile, pour accorder une protection au peuple palestinien tout entier ainsi que d'assurer la protection des sanctuaires islamiques et chrétiens. En outre, nous nous devons de travailler ensemble avec les amis des Etats arabes et musulmans pour l'adoption d'une résolution qui fixe une date précise pour mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires de l'Etat de Palestine.

2.3. Intervention des délégations participantes:

La session a été également adressée par les délégations des augustes Parlements membres de :

- Royaume Hachémite de Jordanie;
- Etat de Koweït;
- République populaire de Bangladesh;
- Etat des Emirats Arabes Unis.

Leurs discours comportaient ce qui suit:

- Insister sur le soutien de la cause palestinienne, et faire face aux tentatives israéliennes visant à oblitérer l'identité du peuple palestinien, ainsi que les tentatives d'usurper les territoires et profaner les sanctuaires, en particulier à Al-Qods.
 - Condamner les violations israéliennes contre les territoires palestiniens en particulier à Al-Qods et à la Mosquée Al-Aqsa bénie.
 - Soutenir les Palestiniens dans leur lutte contre le racisme et le terrorisme.
 - Condamner également les violations répétées par les autorités d'occupation des sanctuaires dans la ville d'Al-Qods et la construction du Mur de séparation raciste et des colonies.
 - Dénoncer les mesures et pratiques illégales entretenues par Israël dans la ville d'Al-Qods pour judaïser la Ville Sainte et ternir le caractère arabo-islamique de ses points de repères.
 - Dénoncer l'état du terrorisme israélien qui perpétue les crimes de guerres et crimes contre l'humanité.
 - Réitérer que la cause palestinienne est la cause de tout le monde islamique et de tous ceux épris de paix et d'humanité.
 - L'importance de couvrir la réalité des événements en Palestine par les mass médias, surtout par les chaînes de télévision.
- Après avoir écouté les discours et interventions, S.E.M. Nabih Berri, Président de la réunion, a mandaté Leurs Excellences les chefs de délégations du Conseil National Palestinien, le Représentant du Sénat Jordanien, le Représentant de l'Assemblée Nationale koweïtienne et le Représentant du Conseil Fédéral National des EAU, d'assister le Secrétariat Général de l'UPCI, pour apporter les amendements proposés au Communiqué Final de la réunion publié par les participants. C'est ce qui a d'ailleurs été

réalisé: la réunion a adopté le Communiqué Final avec les amendements proposés par les participants de la réunion. (Voir l'annexe)

COMMUNIQUE FINAL

Nous, les Présidents et chefs de Délégation des Parlements membres de l'UPCI, participant à la réunion consacrée à l'examen des voies pour répondre et faire face aux agressions israéliennes contre le peuple palestinien, en particulier dans la ville d'Al-Qods et la Mosquée Al-Aqsa bénie, tenue en marge de la 133e Assemblée de l'UIP, le 17 Octobre 2015 à Genève, Suisse, sous la présidence de S.E.M. Nabih Berri, Président de l'Assemblée Nationale libanaise;

Après avoir écouté le Rapport présenté par S.E.M. Azzam Al-Ahmed, Chef de la délégation du Conseil National Palestinien, sur les agressions criminelles perpétrées par les autorités israéliennes contre la Mosquée Al-Aqsa bénie et les sites religieux chrétiens et musulmans dans la ville sainte, et suite à des discussions sur les développements et les défis auxquels est confrontée la ville d'Al-Qods, de même que les agressions et violations israéliennes en particulier l'attaque



israélienne et la tentative d'Israël à imposer un nouveau fait accompli en vue de la division de la Mosquée, déclarons ce qui suit:

1. Rendre hommage au peuple palestinien et aux citoyens Maghdesi en particulier, pour leur détermination et leur confrontation aux crimes israéliens. Demander aux gouvernements des Parlements membres ainsi qu'à nos peuples musulmans de ne pas laisser ces citoyens Maghdesi seuls face à l'occupation israélienne. Réitérer la nécessité d'une action populaire de grande envergure dans les pays des Parlements membres pour soutenir la détermination d'Al-Qods, en leur apportant leur soutien moral et matériel. Il incombe aux gouvernements de nos Parlements membres d'honorer leurs engagements envers Al-Qods, et d'accueillir favorablement la proposition de la contribution parlementaire dans ce domaine.
2. Tenir le gouvernement d'Israël entièrement responsable des événements qui se déroulent en Palestine, à Al-Qods et à la Mosquée Al-Aqsa, que ce soit par la planification, la réalisation, la mise en œuvre des directives, le financement, la répression

ou la profanation des lieux saints à Al-Qods.

3. Condamner fermement les crimes commis par les colons et forces d'occupation israéliens contre le peuple palestinien, en particulier dans la ville d'Al-Qods et la mosquée Al-Aqsa bénie, considérés comme crimes de guerres et crimes contre l'humanité.

4. Demander à la Communauté internationale de fournir une protection internationale au peuple palestinien et prendre des mesures pour stopper les violations israéliennes de toutes les conventions, accords et résolutions de la légitimité internationale qui considèrent les sites chrétiens et musulmans comme partie intégrante d'Al-Qods, Capitale de l'Etat de Palestine, et de se soumettre aux engagements et dispositions de la quatrième Convention de Genève et ses protocoles amendés.

5. Faire Appel à tous les Parlements membres d'intensifier leurs contacts parlementaires avec les Parlements européens, africains, asiatiques et d'Amérique latine ainsi que les unions Parlementaires régionales et internationales en vue de créer une opinion

et une position parlementaire internationale contraignante contre l'occupation israélienne de manière à obliger Israël à mettre un terme à ces crimes.

6. Réaffirmer la nécessité d'agir pour boycotter entièrement Israël à tous les niveaux politique, économique, militaire et culturel jusqu'à ce qu'il se soumette aux Accords internationaux et mettre un terme à son occupation de l'Etat de Palestine.

7. Insister sur la nécessité de l'unité nationale palestinienne, et demander à toutes les factions palestiniennes de mettre un terme à l'état de schisme et de se soumettre aux dispositions des accords de la réconciliation.

8. Mandater le Secrétaire Général de l'UPCI à contacter toutes les Unions et Organisations parlementaires nationales et internationales, leur demandant de mettre des pressions sur Israël pour qu'il stoppe ses agressions criminelles contre le peuple palestinien, en particulier dans la ville d'Al-Qods, la mosquée Al-Aqsa bénie et tous les sanctuaires islamiques et chrétiens, les exhortant d'accorder leurs soutiens politique et médiatiques à la lutte du peuple palestinien. ♦

Faits saillants de l'Assemblée de la République de Mozambique



L'Assemblée de la République de Mozambique a été créée en 1977, sous le nom d'Assemblée du Peuple, nom qu'elle a porté jusqu'en 1990, depuis lors elle est devenue et connue en tant qu'Assemblée de la République.

Historique:

Tout au long de son existence, l'Assemblée de la République a traversé plusieurs étapes et ce, en raison des changements politique, économique et de la situation sociale que le pays a connus. Au moment de la création de l'Assemblée du Peuple, le pays était dirigé par un régime uni-partite, et avait pour composition provisoire 207 membres choisis par le Comité Central de FRELIMO (Front de libération du Mozambique), situation qui a été changée par la constitution de 1990.

A la lumière de la Constitution de 1990, la République a commencé l'ère multipartite (IV Législature), pour donner naissance en 1994, aux premières élections présidentielles et parlementaires, marquant la fin du système uni-partite qui avait duré pour trois législatures.

La nouvelle Assemblée Nationale possède une composition de 250 Parlementaires.

En 1999, le pays a conduit la seconde et multipartite élection qui a abouti en deux répartitions de sièges parlementaires, FRELIMO (Front de libération du Mozambique) avec 133 parlementaires et RENAMO (Résistance nationale du Mozambique) avec 117 parlementaires, pour la Ve législature.

En 2004, le pays a été témoin d'une troisième élection générale, qui a abouti à un Parlement en deux répartitions de sièges parlementaires, FRELIMO (Front de libération du Mozambique) avec 160 parlementaires et RENAMO (Résistance nationale du Mozambique) avec 90 parlementaires, pour la VIe législature.

En 2009, le pays a eu la quatrième élection générale, qui a abouti à un Parlement en trois répartitions de sièges parlementaires, FRELIMO (Front de libération du Mozambique) avec 160 parlementaires, RENAMO (Résistance nationale du Mozambique) avec 90 parlementaires, et le Mouvement démocratique du Mozambique- MDM avec 8 parlementaires pour la VIIe législature.

En 2014, la cinquième élection générale a eu lieu, qui a abouti à un Parlement en trois répartitions de

sièges parlementaires, FRELIMO avec 191 parlementaires, RENAMO avec 51 parlementaires, et MDM avec 17 parlementaires.

Parmi ces 250 députés du Parlement mozambicain (actuelle 8e législature), 153 sont des hommes et 97 sont des femmes.

Compétence parlementaire:

Les compétences du Parlement se traduisent par la légifération sur les questions majeures de la politique interne et externe du pays, la supervision et la représentation.

Les organes de l'Assemblée Nationale

- La Plénière composée de l'ensemble des membres à la session de l'Assemblée Nationale;

- Le Comité Permanent de l'Assemblée de la République, qui est le Bureau de l'Assemblée, coordonne les activités de la plénière, des Comités portfolios et des groupes nationaux, et se compose de 17 membres comme suit:

- Président de Parlement;
- Vice-présidents de Parlement;
- Membres élus sur proposition des sièges, conformément au principe de la représentation parlementaire.

Les Comités portfolios sont des



organes de Parlement, formés des membres et voués à l'examen des propositions législatives, des recherches, des représentations parlementaires dans les activités extérieures et autres pour statuer et donner leur avis.

Chaque comité portfolio du Parlement est composé de 17 membres, avec un président, un vice-président, un rapporteur et un rapporteur adjoint.

Les Comités Permanents de l'Assemblée de la République:

1. Comité des Affaires constitutionnelles, Juridiques et des Droits de l'homme (1er Comité);
2. Comité du Budget et de la planification (2e Comité);
3. Comité des Affaires Sociales, du Genre, de la technologie et de la communication sociale (3e Comité);
4. Comité de l'Administration publique et du gouvernement local (4e Comité);
5. Comité de l'Agriculture, de l'Economie et de l'Environnement (5e Comité);
6. Comité de la Défense, de la Sécurité et de l'Ordre Public (6e Comité);

7. Comité des Relations internationales, de la Coopération et des Communautés (7e Comité);
8. Comité des Pétitions, de Plainte et de Réclamation (8e Comité);
9. Comité sur l'Ethique parlementaire (9e Comité).

Relations internationales

L'Assemblée de la République est un membre à part-entière des Organisations parlementaires internationales suivantes:

1. Union Interparlementaire;
2. Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-EU;
3. Parlement Panafricain (PAP);
4. Association Parlementaire des Commonwealth (APC);
5. Forum parlementaire des Communauté de Développement d'Afrique du Sud (FP-CDAS);
6. Forum Parlementaire de la Communauté des pays lusophone (PFLP);
7. Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI).

Trois Caucus parlementaires (Bureaux):

Trois Caucus parlementaires (Bureaux) ont été créés au sein de l'Assemblée de la République, chacun composés de cinq membres, à savoir:

- Bureau parlementaire de la Jeunesse;
- Caucus parlementaire des Femmes;
- Bureau parlementaire pour la prévention et la lutte contre HIV/Sida.❖



Présidente de l'Assemblée de la République de Mozambique

Verónica Nataniel Macamo Dlovo



Date et lieu de naissance: 13 novembre 1957, Chissano, Bilene, Gaza

Formation académique: études supérieures en droit.

Activités Sociale et Professionnelle:

- Avocate
- Membre des Conseillers juridiques
- Membre de l'Association des femmes juristes (membre fondatrice)

Activités politiques:

- Membre du Comité central du FRELIMO
- Secrétaire du Comité central du FRELIMO chargée des Affaires étrangères
- Membre du Bureau politique du Parti FRELIMO

Carrière parlementaire:

2005-2010: 1ère Vice-présidente de l'Assemblée Nationale, VIe législature;
2010-2015: Présidente de l'Assemblée Nationale, VIIe législature
2015-2020: Présidente de l'Assemblée Nationale, VIIIe législature
État civil: mariée et a 3 enfants.❖



Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements membres de l'UICI:

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus:

- 13 Octobre, réélection de S.E.M. Moustapha Niasse en tant que Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal;
- 13 Octobre 2015, élection de S.E.M. Hakim Benchamas en tant que Président du Majlis al-Mustacharin (Chambre des conseillers) du Maroc;
- 25 Octobre 2015, élection de S.E.M. Faisal El-Fayez en tant que Président du Majlis Al-Aayan (Sénat) de Jordanie;
- 3 Novembre 2015, réélection de S.E.M. Atef Tarawneh en tant que Président du Majlis Al-Nuwaab (Chambre des représentants) de Jordanie;
- 4 Novembre 2015, réélection de S.E.M. Sheikh Khalid bin Al Hilal Maawali en tant que Président de la Majles A'Shura (Conseil consultatif) d'Oman;
- 4 Novembre 2015, réélection de S.E.M. Assilbek Jeenbekov en tant que Président de la Jogorku Kenesh (Conseil suprême) du Kirghizistan;
- 9 Novembre 2015, réélection de S.E.M. Ayaz Sadiq en tant que Président de l'Assemblée nationale du Pakistan;
- 18 Novembre 2015, élection de S.E. Dr Amal Al Qubaisi Abdulla en tant que Président du Majlis Watani Itihadi (Conseil national fédéral) des Emirats arabes unis;
- 22 Novembre 2015, élection de S.E.M. Ismail Kahraman en tant que Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie;
- 24 Novembre 2015, réélection de S.E.M. Ogtay S. Asadov en tant que Président du Milli Mejlis (Assemblée nationale) d'Azerbaïdjan.



Iran: Le Président de Parlement, Ali Larijani a dit que les Etats musulmans se doivent de développer la solidarité pour restaurer la paix et la tranquillité régionales. Larijani s'est plaint des gouvernements en raison de la situation chaotique actuelle dans la région et il a ajouté que l'inaction de ces gouvernements pour déjouer les menaces du terrorisme a conduit la région vers l'effusion de sang et la crise humanitaire.

Nous ne devrions pas permettre aux sionistes de tirer parti des différends à l'intérieur et l'extérieur de la Palestine, a-t-il précisé.



Liban: S.E. le Secrétaire Général de l'Union Parlementaire des Etats membres de l'OCI (UPCI),

Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ condamne dans les termes les plus fermes, les attentats terroristes perfides qui ont frappé la banlieue sud de Beyrouth coutant la vie à plus de quarante personnes et donnant plus de deux cents blessés. Tout en dénonçant de tels actes terroristes, prenant pour cible les civils désarmés, nous exprimons notre sympathie et soutenons le peuple frère libanais dans cette épreuve. Nous sommes certains que la République libanaise sœur surmontera cette crise passagère en vertu du fait que son peuple maintiendra son unité nationale, sa coexistence, sa tolérance et surmontera ses souffrances. Nous sommes confiants que le peuple mettra la sécurité, la stabilité et la sureté du Liban avant toute autre considération. Nous prions Dieu Tout Puissant pour préserver le Liban et son peuple et de les protéger de toute sédition.



Mali: S.E. le Secrétaire Général de l'Union Parlementaire des Etats membres de l'OCI (UPCI), Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ condamne dans les termes les plus fermes, l'attaque perfide terroriste qui a pris pour cible l'hôtel Radisson à Bamako, Capitale de la République sœur du Mali, causant des morts et des blessés de différentes nationalités.

La revendication de tels actes lâches et méprisables par des groupes terroristes et extrémistes constitue un défi flagrant aux valeurs humaines et une vantardise répréhensible d'assassiner les personnes innocentes et de terroriser les citoyens vivant en toute sécurité. Ceci déclenche la sonnette d'alarme que le terrorisme est devenu une menace mondiale et une réalité concrète qui se propage rapidement d'un pays à l'autre, sans exception.

Cet état des faits nécessite la coalescence des efforts internationaux, maintenant plus que jamais, pour le désamorcer et l'éliminer

Tout en exprimant son chagrin profond, sa tristesse et sa sympathie avec les familles des victimes et des blessés, Son Excellence a réaffirmé le soutien et la solidarité de l'UPCI avec le gouvernement et le peuple de la République sœur du Mali dans la conjoncture actuelle.

Il a prié Dieu Tout Puissant de protéger la République du Mali de tout mal.



Palestine: Le Comité Politique de l'Assemblée Parlementaire Asiatique, a considéré le soulèvement palestinien actuel comme une réponse aux violations sérieuses et flagrantes d'actes criminels: bruler vif des enfants palestiniens et leurs familles par les forces d'occupations et des colons. Dans une résolution adoptée

par la réunion du Comité Exécutif de l'APA à Téhéran, elle rappelle également que ce soulèvement est une réponse à l'assaut quotidien contre la sainte Mosquée Al-Aqsa par les colons, les extrémistes, les parlementaires et ministres sous la protection des forces d'occupation.

Le Comité Politique a mis en garde contre les opérations militaires continues israéliennes qui prennent pour cible les zones d'habitation, les écoles, les mosquées et les hôpitaux dans les territoires palestiniens occupés, ce qui constitue un danger et une menace pour la paix et la sécurité et aboutit à de graves violations des droits de l'homme qui sont équivalentes aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité et qui devraient être traduits devant le Conseil de Sécurité de l'ONU et la Cour Pénale internationale.

 **Turquie:** S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, a exprimé sa profonde tristesse et son chagrin concernant les deux explosions qui ont donné la mort à une vingtaine de personnes et plus de 240 blessés, survenues à l'extérieur de la gare principale.

A cette occasion il a envoyé un message de condoléances à S.E.M. Ismet Yilmaz, Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie.

Ci-après, le texte du message:

«Bien que l'ampleur de la tragédie soit énorme en terme de pertes humaines, mais je suis certain que votre Parlement, gouvernement et peuple vont surmonter toutes les difficultés et les obstacles avec beaucoup de courage et de persévérance. Tout en condamnant cette acte terroriste, permettez-moi Excellence, au nom du Secrétariat général de l'UPCI à Téhéran et en mon nom propre, d'exprimer nos plus sincères condoléances au peuple frère et aux familles endeuillées.

Qu'avec la volonté de Dieu Tout-Puissant les âmes des martyrs reposent en paix éternelle et que le Tout Puissant accorde aux blessés un prompt rétablissement ».

 **EAU:** S.E. le Secrétaire général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, a exprimé ses félicitations sincères à S.E. Dr. Amal Abdullah Al-Qubasi, à l'occasion de son élection en tant que Présidente du Conseil National Fédéral des EAU.

Dans son message de félicitations, Prof. KILIÇ a précisé que Dr. Amal Abdullah Al-Qubasi a gravé son nom dans l'émancipation sociale et politique des femmes dans le monde arabe, étant la première femme à assumer la présidence d'un Parlement dans le monde arabe. Il a ajouté qu'il est certain qu'occuper un tel poste de haut niveau, va améliorer l'action islamique conjointe. ♦

Le Secrétaire général de l'UPCI présente ses condoléances à l'Oummah musulmane

Le Secrétaire général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, a exprimé sa tristesse profonde et son chagrin pour la mort et la blessure d'un grand nombre de pèlerins au cours de l'incident provoqué par la bousculade, pendant les rituels de Hajj. A cette triste occasion, Son Excellence a présenté ses condoléances à l'Oummah musulmane, aux Parlements membres de l'UPCI et notamment aux familles et proches des pèlerins qui ont perdu leur vie, exprimant son souhait pour le prompt rétablissement des blessés. ♦

Le CD de l'UPCI: Accès direct aux activités de l'UPCI

Le 12^e CD a été préparé avant la tenue de la 11^e Conférence de l'UPCI, pour sa distribution lors de la 11^e Conférence qui aura lieu en Irak. Le CD comporte les documents préparatoires comme les Ordres

du Jour et Programmes de Travail, les Rapports du Secrétaire Général, liste des membres, les fiches de nomination et le Livret-Guide pour la 11^e Conférence ainsi que les Communiqués, Rapports, Résolutions, ses publications de 1999 à 2015 en plus des Règles de l'UPCI et ce, sous format PDF et en trois langues de l'Union. ♦



KILIÇ condamne les attentats terroristes à Paris

S.E. le Secrétaire Général de l'Union Parlementaire des Etats membres de l'OCI (UPCI), Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ condamne les attaques terroristes survenues à Paris qui ont provoqué la mort et la blessure des centaines de civils innocents.

Tout en exprimant sa sympathie et ses condoléances au gouvernement et au peuple français frère, il a déclaré sa solidarité avec la République française dans cette situation critique. Il a souligné que de tels actes terroristes, qui menacent sérieusement la paix et la sécurité internationales, nécessitent une coopération internationale, et a appelé tous les Etats et les puissances influentes de conjuguer leurs efforts en vue de faire face au Terrorisme et de stopper sa propagation. ♦

Roi du Cambodge reçoit le Secrétaire Général de l'UPCI

Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Mahmud Erol KILIÇ, accompagné de S.E. le Secrétaire Général Adjoint, a participé à la 8e Session plénière de l'APA, les 8-11 Décembre 2015. Le thème de la plénière de l'APA était: «Promotion de la paix, la réconciliation et le dialogue en Asie».

S.E. le Secrétaire Général a prononcé un discours soulignant que le dialogue concret et constructif constitue le mécanisme le plus important pour parvenir à une paix juste et durable entre les parties en conflit. Il a appelé à la mobilisation d'une forte volonté politique pour mener à bien les efforts de réconciliation et de dialogue. Il a ajouté que l'UPCI a accordé une attention particulière à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme par plusieurs moyens, y compris le traitement des causes profondes de ces phénomènes.

D'autre part, le Secrétaire Général de l'UPCI, a présenté ses hommages au Roi S.E.M. Norodom Sihamoni, au Palais royal de la capitale cambodgienne, Phnom Penh, le 08 Décembre 2015. Le Roi a reçu en audience, les Chefs des délégations participant à la 8e session plénière de l'Assemblée Parlementaire Asiatique. ♦



Répertoire Parlementaire



La réaction positive et l'enthousiasme avec lequel les premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième numéros du répertoire ont été accueillis, ont été sources d'encouragement au Département de média de l'UPCI pour l'inciter à finaliser et produire la septième édition après avoir y apporté des changements au niveau de son format et conception. Comme ses prédécesseurs, le nouveau numéro comprend des informations utiles et nécessaires sur nos Parlements membres: structures, configuration juridique, adhésions, dirigeants ainsi que les adresses, numéros de fax, e-mail et sites web. L'édition comporte également des informations sur les observateurs à l'UPCI ainsi que les Parlements des Etats musulmans qui ne sont pas encore membres de l'UPCI. Nous sollicitons des commentaires et observations de nos lecteurs, afin de produire de meilleurs répertoires dans l'avenir. ♦

Rédaction

Rédacteur en Chef:

Amb. Mohammadi Sijani

Principaux Rédacteurs:

Amb. Siddiq Yousif ABUAGLA

Ibrahim Ahmed DIRAR

Directrices

de la Rédaction:

Sharareh FATHIZADEH

Tamila KARIMPOUR

Adresse:

34, Pesyan St. Moghadas Ardabili,

Za'afaraniyeh - Tehran - Iran

Tel: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: puic@puic.org

Site: www.puic.org